



Le 21 novembre 2025

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Présents : Christophe THIEBAUT, Maire, Sylvie DESTRIEZ, Première Adjointe, Rufin COCHETEUX, Sylvie DEBRIL, Benoit LEROY, Pascal DEHAEZE, Patrick LESAGE, Christophe VANHALST, Jean-Marc BOUCHEZ, Alain DECHAUME, Gérard NOCK et Rita TRINEZ.

Absentes ayant donné procuration : Lise MIGNON qui donne procuration à Patrick LESAGE, Chantal BAERT qui donne procuration à Christophe THIEBAUT.

Monsieur le Maire accueille Madame Nadège BOURGHELLES-KOS, Vice-Présidente en Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC), accompagnée de Frédéric MINIER, Directeur Général des Services Adjoint.

Détail des principaux points :

Madame BOURGHELLES-KOS détaille le bilan d'activité 2024, et présente les domaines portés par la CCPC.

Séance du Conseil Municipal : ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal ; deux procurations ont été déposées :

- Lise MIGNON qui donne procuration à Patrick LESAGE
- Chantal BAERT qui donne procuration à Christophe THIEBAUT

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2025 :

Pas de remarque.

Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 :

Correction point relatif à la « désignation des représentants de la commune au SIVOM » :

Il faut lire :

- membres titulaires Alain DECHAUME et Pascal DEHAEZE
- membres suppléants Gérard NOCK et Jean-Marc BOUCHEZ.

Pas d'autres remarques : le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

3 – Adhésion de la commune au renouvellement de deux groupements de commandes : réfection de chaussée et réfection des abords de chaussée :

Marché réfection de chaussée :

Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le marché arrive à terme. Monsieur le Maire expose : deux choix sont proposés au Conseil Municipal : ou la commune adhère au renouvellement du marché auquel cas la CCPC est en charge du montage et suivi du dossier sous l'aval de Monsieur le Maire ou la commune traite seule ses chantiers de voirie.

Ces marchés sont conclus pour une durée de 12 mois, reconductible tacitement 3 fois.

Monsieur le Maire propose aux Elus de renouveler l'adhésion de la commune à ce groupement. A l'unanimité le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune au renouvellement du marché de groupement de commandes pour la réfection de chaussée.

Marché de réfection des abords de chaussée :

Comme pour le point ci-dessus, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune au renouvellement du marché de groupement de commandes pour la réfection des abords de chaussée.

Intervention de Benoit LEROY qui demande si la réfection des accotements de la rue de Convelin pourrait être portée sur ce marché.

Le Maire indique que la totalité des trous ont été rebouchés en rechargeant les abords de ternaie.

Oui répond Monsieur le Maire. Plus de remarque ce point est validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la fourrière animale.

En application de l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

Afin de répondre aux exigences des dispositions précitées et dans une démarche de mutualisation, il a été décidé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault.

Les Conseillers Municipaux sont invités à désigner un représentant titulaire de la commune au SIVU et un suppléant :

- se présente au poste de représentant titulaire : Alain DECHAUME, qui, à l'unanimité, est nommé représentant titulaire.
- se présente au poste de représentant suppléant : Pascal DEHAEZE qui, à l'unanimité est nommé représentant suppléant.

Pascal DEHAEZE propose, pour l'information des Elus, de transmettre la grille tarifaire établie par le SIVU pour chaque intervention.

5 - Désignation d'un représentant de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire expose : la CLECT a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences entre les communes et les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Chaque conseil municipal de l'EPCI doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Maire et Sylvie DESTRIEZ, première Adjointe, présentent leurs candidatures, approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Christophe THIEBAUT, Maire, est désigné en tant que membre titulaire ;
- Sylvie DESTRIEZ, Première Adjointe, est désignée en tant que membre suppléante.

6 – Consultation du Conseil Municipal sur l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Monsieur le Maire expose : à chaque demande d'affiliation d'une entité publique au Centre de Gestion du Nord, le Conseil Municipal est invité à se positionner sur cette adhésion.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

7 - Convention RGPD : proposition de renouvellement de ladite convention d'une période de 3 ans

Monsieur le Maire expose : par convention, le Centre de Gestion met à disposition des communes un personnel habilité dans la protection des données. Cette personne assiste les communes sur les étapes à réaliser pour assurer la sécurisation. Cette convention arrive à son terme, le Conseil Municipal doit décider s'il renouvelle ou non. La commune peut traiter en interne ou adhérer à la mission du CDG.

Intervention de Jean-Marc BOUCHEZ : adhérer au groupement de commande partage la responsabilité en cas de défaillance.

Pascal DEHAEZE pense que, même si la commune s'associe par convention sur cette mission avec le CDG, le Maire garde l'entière responsabilité.

C'est effectivement le Maire qui serait responsable, conclut Monsieur le Maire.

Après ces échanges, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention qui lie la commune au Centre de Gestion, à l'unanimité le Conseil Municipal valide cette proposition.

8 - Position du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIDEN-SIAN de communes soit en eau potable, soit en assainissement collectif, soit en gestion des eaux pluviales urbaines, soit en défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire lit la demande du SIDEN-SIAN.

Monsieur le Maire précise un point de cette demande qui stipule que si le Conseil Municipal ne répond pas alors un avis favorable sera considéré ; en conséquence il propose pour les demandes évidentes d'adhésion, de ne plus délibérer ; seules les demandes qui pourraient apporter une discussion seraient alors systématiquement soumis au vote de l'Assemblée.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Le point étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'émettre un avis sur l'Adhésion des communes de

- CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « eau potable » ;
- PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « assainissement » ;
- CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ;
- MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ;

à l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

9 – Présentation du plan d'actions dans le cadre de la CADA

Sylvie DEBRIL a assisté à la réunion de présentation, ci-dessous reprise de son intervention :

Présentation du plan d'actions CADA 2025-2028

- 1) Le 1^{er} octobre 2025 a eu lieu la présentation du plan d'actions pour la Communauté Amie des Aînés (CADA) à Terrabundo.

En présence de Luc Foutry, Nadège Bourghelles a détaillé les 82 actions de ce plan aux partenaires, acteurs et seniors présents.

- 2) Pour rappel, la CADA est un projet porté par l'organisation mondiale de la santé (OMS) dont l'objectif est de mobiliser les collectivités autour d'un engagement commun : l'amélioration de la qualité de vie des seniors. Un but que s'est également fixé Pévèle Carembault dans son projet de territoire en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, en développant leur autonomie grâce à des services de qualité.
- 3) Dans la démarche CADA, Pévèle-Carembault a pu s'appuyer sur 12 membres du conseil de développement, 41 partenaires professionnels et 63 référents communaux. Les ateliers participatifs « sur le bien vieillir », au nombre de 15, ont été mis en place entre septembre et octobre 2024, afin d'établir un plan d'actions adapté. Ils ont rassemblé 196 participants autour de 8 thématiques :
 - Transport et mobilité
 - Habitat
 - Espaces extérieurs et bâtiments
 - Information et communication
 - Participation citoyenne et emplois
 - Lien social et solidarités
 - Culture et loisirs
 - Autonomie, services et soins
- 4) Le plan d'actions 2025-2028
A la suite des ateliers et des réflexions du comité de pilotage un plan d'actions pluriannuel a été rédigé. Il comprend 82 actions qui seront mises en place par Pévèle-Carembault et/ou ses partenaires (le conseil de développement, le CLIC (Centres locaux d'information et de coordination PA) du Douaisis, le CLIC Eolis, des associations locales. 20 actions sont déjà existantes et 62 sont nouvelles.
Pour ces dernières, 29 pourront être portées dès 2025.
Parmi celles-ci, nous pouvons citer :
 - La mise en place d'ateliers « préparation à la retraite » prévue pour fin 2025
 - L'organisation d'ateliers numériques sous forme de cursus de formation. Proposé par Pévèle-Carembault et animé par un prestataire courant 2026. Il comprendra 7 thématiques pour s'initier au numérique (prise de rdv Doctolib, faciliter les commandes de repas à domicile.)
 - Les balades santé accessibles avec Pévèle-Carembault tourisme (Cobrieux s'est positionné comme lieu d'accueil)
 - La vérification des acquis des conduite en partenariat avec les auto-écoles (2027)
 - Equipements urbains : Inciter les communes à mettre en place des bancs publics avec accoudoirs et hauteur adaptée (La Neuville a créé un espace intergénérationnel avec bancs adaptés, bancs fabriqués par les jeunes de Charlotte Perriand pour les communes du territoire)
 - Communication et information : aujourd'hui, 1/3 des 70 ans et plus ne possède pas d'équipement informatique → plus d'informations via papier
 - Mobilité : SAM (service accompagnement mobile), une conseillère mobilité accompagne les habitants dans leurs problématiques de mobilité (présentation des solutions existantes sur leur territoire et modalité d'aides financières)
 - Habitat : lors des ateliers, bon nombre de participants ont indiqué préférer adapter leur logement actuel plutôt que d'en changer, transmettre aux mairies des documents sur l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap
 - Lien social et solidarité, organiser des gouters ou jeux de sociétés dans salle communale intergénérationnels
 - Développer les partenariats de services entre communes

Conclusion :

Concernant Cobrieux :

- Relayer les informations CADA des différents ateliers vers les coberlois
- Participer à la conférence des maires 1fois par an « les seniors dans la cité » afin de sensibiliser les élus aux aménagements nécessaires aux seniors (2026-2028)
- Mobilité : aménager voirie pour les personnes porteuses de handicap et personnes âgées (en cours).

Sylvie DEBRIL présente également un petit livret écrit sur ce dispositif, 5 exemplaires ont été remis par la CCPC. Il sera demandé au référent en CCPC de fournir, si possible, une cinquantaine d'exemplaire.

Des idées et actions sont à mettre en place pour aider, prévenir et maintenir les aînés chez eux, comme :

- un système de « boîte placée dans le réfrigérateur », les aidants savent où trouver celle-ci et peuvent ainsi avoir connaissance de toutes les remarques faites sur la personne, la santé, etc...
- d'autres projets comme des initiations aux gestes de base du numérique, sous forme d'ateliers.

Monsieur le Maire est tout à fait favorable à la mise en place de telles actions. Il propose la création d'un groupe de travail sur ce dossier.

Dossier à suivre.

10 – Suivi du service restauration scolaire : intervenante Sylvie DESTRIEZ

Sylvie DESTRIEZ rappelle le contexte : après une période de difficulté à recruter du personnel pour le suivi du service de restauration scolaire, le Conseil Municipal avait validé la mise en place d'une mise à disposition de personnel par le prestataire API, qui livre les repas en liaison froide.

Un personnel a été placé sur COBRIEUX, il a pris son poste sans problème au début, et après quelques temps il exprimait sa difficulté à gérer les enfants, de plus il a pu être constaté des manquements sur le service nettoyage, mission liée au service cantine. De même des remarques ont commencé à être entendu sur le comportement de l'agent par rapport aux enfants : langage inadapté.

Les représentantes de parents d'élèves ont demandé un rendez-vous, Monsieur le Maire et Sylvie DESTRIEZ les ont reçues. Après cet entretien, il a été acté d'informer la Société API de la fin du contrat avec l'agent. A API de mettre en place un personnel dans la continuité du service. Un agent était présent mais pour quelques jours et depuis les agents « entrent et sortent ».

La Société API s'est engagée sur le poste qui comprend parmi les tâches : le trajet aller/retour école salle communale. Ce point pose un problème juridique.

En effet pour API, il semble que leur convention collective ne mentionne pas la prestation de conduite des enfants entre l'école et la cantine. Ils ne seraient pas assurés pour cette prestation.

Monsieur le Maire évoque le rendez-vous qu'il a eu avec un Représentant de la Société API et la commerciale de la commune. API a accepté la mission depuis plusieurs mois maintenant mais leur service juridique met l'accent sur un point de responsabilité par rapport au trajet salle communale/école que doit faire l'agent, inscrit dans le profil de poste.

Monsieur le Maire évoque les différentes propositions apportées par API, pas satisfaisantes car aucune solution n'est avancée ou du moins pas de propositions répondant au cahier des charges de la commune : le trajet fait partie du poste.

Monsieur le Maire dit attendre une solution pérenne de la part d'API et entre-temps, le service restauration scolaire continu y compris le trajet école/salle communale aller et retour.

Ce dossier est suivi par Monsieur le Maire et Sylvie DESTRIEZ.

11 – Autorisation d'engager un avocat en défense des intérêts de la commune sur un problème de busage route de Cysoing

Monsieur rappelle le point : à l'entrée de la commune côté route de Cysoing une parcelle a été divisée en 4 lots il y a quelques années, une de ces parcelles est vendue, l'acquéreur a emménagé. Aujourd'hui il demande l'autorisation de buser le fossé présent sur la parcelle.

Ce fossé permet l'évacuation des eaux (chaussée) vers le fossé de plaine. Mais la propriétaire de la parcelle considère que le fossé lui appartient.

Monsieur le Maire propose, au vu de la complexité du dossier, de se faire accompagner par une avocate spécialisée.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve.

12 – Prise en charge des réparations sur pneus pour deux véhicules endommagés suite à l'état de la voie communale de Convelin

Monsieur le Maire expose :

En début d'année les mauvaises conditions climatiques et l'état dégradé des accotements de la voie communale dite de Convelin ont rendu la circulation difficile. Deux incidents ont été reconnus. Ces deux véhicules ont chacun « éclaté » un pneu au niveau de l'accotement (trou formé).

Suite à ces incidents, les automobilistes concernés ont déposé une demande de prise en charge des réparations en raison de l'état très dégradés des accotements. Monsieur le Maire en place à ce moment a vérifié et constaté l'état de l'accotement.

Deux dossiers ont été déposés :

- un premier dossier pour la prise en charge du remplacement du pneu endommagé pour un montant de 370.00 €

Et

- un second dossier pour la prise en charge du remplacement du pneu endommagé pour un montant de 468.41 €.

Le Conseil Municipal, en séance du 10 juin 2025, a délibéré et validé le virement du premier dossier pour une somme de 370.00 €. Mais cette somme a été payée sur le second dossier.

Il s'agit d'une confusion qu'il faut corriger, explique Monsieur le Maire. Contact a été pris avec le service comptable une délibération rectificative doit être prise pour acter les faits et corriger les écritures avec à l'appui un Certificat Administratif expliquant la situation.

Aussi Monsieur le Maire propose aux Elus d'approuver les dispositions suivantes en rectification de la délibération prise en séance le 10 juin 2025 :

- premier dossier : prise en charge pour un montant de 370.00 €, un mandat administratif sera établi ;
- second dossier : par délibération du 10 juin 2025 ont été versé 370.00 €, prise en charge pour un montant de 98.41 € en complément du montant des réparations, un mandat administratif sera établi.

A l'unanimité les Elus approuvent ces dispositions comme ci-dessus énoncées.

Une discussion s'engage sur l'état des accotements de cette voirie communale et des dispositions qui pourraient être prises.

Monsieur le Maire rappelle que suite à ces événements les accotements ont été, dans un premier temps, rechargés en cailloux.

13 – Départ en retraite d'un intervenant communal :

Monsieur le Maire rend compte de la cérémonie organisée à l'attention de Bernard VERET, agent communal, puis intervenant pour la commune qui a souhaité cesser ses activités. Un cadeau lui a été remis pour la qualité du service qu'il a eu tout au long de sa carrière à COBRIEUX : un repas dans un restaurant de la commune de CASSEL suivi d'une visite au Musée de Flandres.

14 – Problème de sécurité : haie séparant la piste cyclable de la chaussée route du « Pavé de Bourghelles » - Problème de caniveau rues du Hautmont/Pavé de Bourghelles : présence de flaques :

Jean-Marc BOUCHEZ propose d'intervenir auprès du Département, gestionnaire de cette voie, pour demander un entretien plus régulier de la haie séparant la chaussée et la piste cyclable. En effet le manque d'entretien présente un danger pour les cyclistes.

Monsieur le Maire est tout à fait favorable à la rédaction d'un courrier. Il précise que le « Pavé de Bourghelles » est en partie sur la commune de COBRIEUX.

Un courrier sera adressé rapidement au Département pour une intervention au plus vite et une réelle taille de la haie.

Second point : problème de caniveau rue du Hautmont/pavé de Bourghelles : Jean-Marc BOUCHEZ demande s'il est possible d'effectuer une « réparation » du trou en chaussée au niveau du Château d'Eau. Monsieur le Maire pense que la présence de ce trou présente une obligation de ralentir pour les cyclistes qui prendrait plus de vitesse s'il était bouché. Pour le moment il propose de laisser comme tel mais de prévoir régulièrement un nettoyage du secteur. Ce nettoyage sera confié à l'agent communal.

Jean-Marc BOUCHEZ propose de suivre l'agent communal. Proposition validée par Monsieur le Maire.

Autre point en espace vert, un arbre pousse sauvagement dans l'espace vert à l'entrée de la Petite Rue côté école, Jean-Marc BOUCHEZ propose de le couper. Demande validée.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux vont être entrepris sur ce secteur : aménagement du carrefour pour un cheminement piéton et personne à mobilité réduite.

15 – Illumination de Noël : investissement pour une étoile à positionner

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat et la pose d'une étoile lumineuse qui serait posée sur le dessus du porche de l'Eglise : la Société Mazingarbe où l'étoile est achetée assurera la pose.

L'étoile posée les années précédents sera positionnée sur la mairie. L'agent communal se chargera de la pose.

Sylvie DEBRIL demande si la guirlande posée dans l'arbre de la liberté à l'entrée de la route de Cysoing sera posée par la Société avec laquelle la mairie travaille.

La Société en charge de la pose et de la fourniture de l'étoile a transmis le devis : 1 457.21 € HT (étoile église fournie posée + pose guirlande arbre de la liberté).

Alain DECHAUME et son équipe se chargent de l'installation des lumières et des animaux en bois salle communale, décoration toujours bien appréciée.

Avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal.

16 – Désherbage médiathèque

Intervention de Sylvie DESTRIEZ, en charge de la médiathèque. Dans le cadre du réseau « Graines de Cultures » Sylvie DESTRIEZ a participé à une formation sur le « désherbage ». Cette action consiste à trier les livres pour sortir les abîmés, ceux qui ne sont plus empruntés, etc... Cette opération consiste à dynamiser les médiathèques du réseau « graine de culture » en apportant une offre actualisée et « dynamique ». Cette opération demande un certain temps.

Pour rappel les livres du réseau Graines de Culture sont accessibles à tous les habitants de la Communauté de Communes Pévèle Carembault : principe de réservation en ligne et retrait dans la commune de son domicile (ou de son choix).

En dehors des livres du réseau, la commune verse une dotation à la médiathèque de COBRIEUX pour l'achat de livres.

L'action de « désherbage » est soumise à l'approbation du Conseil Municipal : les livres appartenant à la commune, le Conseil Municipal doit valider cette action.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'autorisation de réaliser le desherbage annuel en médiathèque. A l'unanimité les Elus approuvent.

17 – Retour réunion CCPC sur la cuisine centrale

Monsieur le Maire donne la parole à Rufin COCHETEUX qui a participé à la réunion organisée par la Communauté de Communes.

Au préalable il rappelle le contexte : la Communauté de Communes met en place un marché de restauration collective intercommunale « cuisine territoriale et légumerie » à destination des Aînés et des restaurants scolaires.

Les communes ont été interrogées sur leur adhésion à ce marché, la commune s'est positionnée mais un marché étant en cours, l'adhésion de la cantine scolaire de COBRIEUX sera effective à son terme.

A compter du 1^{er} janvier 2026 et en attendant la mise en service de la cuisine centrale, la Communauté de Communes prend la compétence : la Commune passe la commande à la Communauté de Communes qui prend en charges les factures qui seront alors intégrées dans les attributions de compensation.

Gestion :

- la commune doit désigner un interlocuteur privilégié ;
- les agents communaux en charge de la restauration dans les communes gardent leurs missions : contrôle de la conformité de la livraison, mise en place du service, service... en fonction des spécificités des cantines communales ;
- facturation des repas aux familles gérée par la commune.

Une prochaine réunion est programmée au 14 janvier 2026. Dossier à suivre.

18 – Retour réunion école avec la Directrice et les Parents d'élèves

Sylvie DESTRIEZ, Première Adjointe, a participé à la réunion et rend compte :

- les évaluations des cours CP à CM2 ont été menées pas de remarques particulières ;
- l'exercice « risque incendie + attentat » a été pratiqué avec les élèves ;
- effectifs déclarés pour la rentrée 2026-2027 : 56 élèves + 3 enfants attendus entrant : en Toute Petite Section : 1 enfant ; en Grande Section 1 enfant et en CE1 : 1 enfant.
- position à prendre sur le rythme scolaire : la Mairie, les Enseignants et les Parents doivent se positionner sur le rythme de la semaine scolaire : choix possible 4 jours – 4 jours 1/2. Le choix s'est porté unanimement sur le fait de garder le rythme de 4 jours.

- absence de Madame LUCQ, directrice de l'école, pendant une durée d'un mois pour le moment, son remplacement est assuré : Madame CAPPELLE assure la Direction et son cours.

19 – Questions diverses

Photos anciennes de la commune :

Monsieur le Maire a reçu des photos anciennes de la commune par un ancien habitant ayant quitté COBRIEUX depuis un certain temps. Ces photos seront mises à disposition prochainement sous une forme à définir.

Monsieur le Maire a envoyé un courrier de remerciement au donateur.

Coupure de courant sur le réseau d'éclairage public :

ENEDIS doit engager des réparations sur le réseau suite à un mauvais raccordement qui a entraîné une coupure d'éclairage public.

Frelons asiatiques :

Rufin COCHETEUX signale la présence d'un nid de frelons en haut d'un peuplier route de Cysoing. Ce nid a été signalé. Par contre, précise-t-il, l'intervention est subventionnée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault pendant une période définie qui vient de se clôturer.

La Société intervenante pour la destruction, appelle à la vigilance : avec la douceur des températures les frelons asiatiques restent actifs.

Collecte de la Banque Alimentaire :

Pour la campagne 2025, précise Sylvie DESTRIEZ, la collecte sera organisée le samedi 29 novembre prochain. Les habitants peuvent soit déposer à leur porte (accessible depuis le domaine public) ou en mairie.

Téléthon :

Dans le cadre du Téléthon un Concert est proposé bénévolement par le groupe vocal TRAZOM, organisé le samedi 6 décembre à 20 heures à l'église de COBRIEUX. L'entrée est gratuite mais un don au profit du Téléthon est possible sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos la séance.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

Fait à COBRIEUX, le 24 novembre 2025

Le Maire, Christophe THIEBAUT



